



L'ASMT prend note avec satisfaction des décisions du Tribunal cantonal vaudois et du Grand Conseil vaudois. Ces deux décisions confirment le bien-fondé de la large indignation suscitée par le projet de construction d'antenne et incitent à poursuivre les efforts pour sauvegarder ce sommet de grande valeur paysagère et naturelle.

Un projet inacceptable sur un site protégé

L'armée et Skyguide veulent implanter une antenne de 25 m. de haut au sommet du Mont-Tendre, site inscrit à l'inventaire fédéral des paysages et seul sommet jurassien d'importance encore libre d'antennes. De l'aveu même de Skyguide et de l'armée, ce projet a un "impact élevé et irrémédiable". Sous prétexte de "secret défense", le projet n'a été rendu public que quelques jours avant le début prévu des travaux. De plus, aucune mise à l'enquête n'a eu lieu.

Une large opposition contre le projet d'antenne, jusqu'à Berne !

La pétition lancée le 29 mai a déjà recueilli plus de 3400 signatures, provenant en bonne partie de citoyens vaudois. Les nombreux messages de soutien qui parviennent de tous horizons démontrent l'attachement de la population à ce sommet préservé et magnifique.

L'ASMT se réjouit également de la prise de position du Grand Conseil vaudois. Le 1^{er} juin, les députés ont approuvé par 79 voix contre 47 une résolution urgente de Raphaël Mahaim (Verts) demandant au Conseil d'Etat d'exiger des autorités fédérales un moratoire sur cette construction. Nous invitons d'ailleurs le Conseil d'Etat à faire preuve d'engagement dans cette affaire.

Finalement, le projet d'antenne "secrète" s'invitera sous la Coupole fédérale, puisque une interpellation sera déposée mardi prochain par la Conseillère nationale verte Adèle Thorens Goumaz. Elle vise à demander au Conseil fédéral des explications quant au recours à la procédure militaire d'exception et au non respect des mesures de protection de la nature prévue dans la LPN (loi sur la protection de la nature) notamment par le biais de l'IFP (inventaire fédéral de protection des paysages).

Recours des organisations de protection de l'environnement : un premier succès

Le tribunal cantonal vaudois (Cour de droit administratif et public) a accordé l'effet suspensif demandé par Pro Natura, le WWF, la Fondation suisse pour le paysage et Helvetia Nostra dans leur recours déposé le 28 mai 2010. La justice vaudoise confirme ainsi que la procédure – ou plutôt l'absence de procédure ! – pour la construction de cette antenne est pour le moins sujette à caution. Quoi qu'il en soit, les défenseurs du Mont-Tendre restent attentifs, sur le terrain, à toute velléité de démarrage des travaux.

Rencontre au sommet le 6 juin 2010 à midi !

L'ASMT renouvelle son appel à tous les défenseurs et amis du Mont-Tendre à se joindre à la manifestation le dimanche 6 juin 2010. Le but du rassemblement est de marquer symboliquement l'attachement de toute une région au Mont-Tendre et signaler une opposition ferme à ce projet inadmissible. Après un rassemblement à midi devant la buvette du Chalet du Mont-Tendre, les participants se déplaceront vers le sommet en formant une chaîne humaine. Nous encourageons vivement à venir à pied ou alors en covoiturage.

Les représentants des médias souhaitant se rendre sur le Mont-Tendre le dimanche 6 juin sont invités à prendre préalablement contact avec l'ASMT (voir contact ci-dessous).

L'Association pour la Sauvegarde du Mont-Tendre

Sous le nom "Association pour la Sauvegarde du Mont-Tendre" (ASMT) s'est constituée le 26 mai 2010 une association à but non lucratif au sens des articles 60 et suivants du Code civil. L'association a pour but de préserver et protéger les crêtes du Mont-Tendre.

Site internet et pétition : www.sauvons-le-mont-tendre.ch

Interlocuteur médias de l'ASMT : Philipp Schweizer, info@sauvons-le-mont-tendre.ch,

079 918 31 25 pendant la journée du 6 juin (contact manifestation)